

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Safeboard-Spachtel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles

Emploi de la substance / de la préparation: Plâtre de jointoiement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non soumis à l'étiquetage, mais il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation du produit.

Pictogrammes de danger

Non applicable

Mention d'avertissement

Non applicable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Non applicable

Mentions de danger

Non applicable

Conseils de prudence

Non applicable

2.3 Autres dangers

Aucun autre danger identifié

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composant principal:

Nom : Sulfate de calcium hémihydraté ($\text{CaSO}_4 \cdot 1/2\text{H}_2\text{O}$)

CAS : 7778-18-9 Sulfate de Calcium

EINECS : 231-900-3

Reg. Nr. : 01-2119444918-26-XXXX

Remarque : composant avec une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail, consulter le chapitre 8.

Description:

Plâtre de jointoiement à base de sulfate de calcium hémihydraté, de barytine, de copolymères éthylène-acétate de vinyle, d'éther cellulosique, de polysaccharides modifiés et d'un pigment azoïque.

Composant dangereux:

Pas d'application

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit en lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, veuillez respecter les remarques ci-dessous.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas de chauffage ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes de soufre (SO_x)

Acide fluorhydrique (HF)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement et à sec en évitant la formation de poussière.

Le produit durcit au contact de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Prévention des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium (30-40%)

MAK 10 mg/m³

CAS : 7727-43-7 Sulfate de baryum (55-65%)

MAK 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Observer les précautions courantes concernant la manipulation de produits chimiques.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes à protection latérale (selon EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Autres informations :

Ce document est basé sur les listes en vigueur au moment de rédaction.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Jaunâtre
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non pertinent à l'état de livraison

Changement d'état :

Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	+/- 3,5 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	+/- 3 g/l (20 °C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	Non applicable.

9.2 Autres informations : Décomposition thermique du gypse : en CaSO₄ et H₂O à partir de 140 °C. En CaO et SO₃ à partir de 1000 °C.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Eviter l'effet de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Inconnu.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Indications toxicologiques supplémentaires: Non toxique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer non dilué ou en grandes quantités dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit ne figure pas sur la liste des substances dangereuses à transporter (ADR, IMDG, IATA)

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA
Classe Néant.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation CE : Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage conformément à la directive 1907/2006/CE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales: Le sulfate de calcium n'est pas une substance soumise à l'étiquetage conformément au décret relatif aux substances dangereuses. Le produit n'est pas un déchet qui nécessite une surveillance particulière conformément au décret relatif à la disposition des déchets.

AR 11.03.2002 et AR 09.03.2014 - Agents chimiques MAK = 10 mg/m³

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**



produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Raison de révision : Cette fiche de données de sécurité remplace la précédente édition. Nouvelle réglementation en vigueur le 1 Juin 2015. Les versions actuelles de nos fiches de données de sécurité peuvent être trouvées sur Internet: www.knauf.be

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO : International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAK: concentration maximale sur le lieu de travail

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3